



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE TRAVAUX

**Objet du marché : Travaux de rénovation des galeries secteur De Lattre,
pour la MDRY**

Année 2023

Organisme public contractant :

Maison Départementale de Retraite de l'Yonne

7 Avenue de Lattre de Tassigny – B.P. 90

89011 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03.86.72.62.62.

Email : marches-publics@mdry.fr

Date d'envoi à la publication : **Lundi 12 juin 2023**

Date limite de remise des offres : **Vendredi 04 août 2023 à 12h00**

Le présent Règlement de consultation comporte 8 pages.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Mode de la consultation	
2.2 – Décomposition en tranches et en lots	
2.3 – Délai d'exécution	4
2.4 – Mise à disposition du dossier de consultation	
2.5 – Modification et complément du dossier de consultation	
2.6 – Délai de validité des offres	
2.7 – Les variantes sont-elles prises en compte ?	
ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES	5
3.1 – Dossier de consultation des entreprises	
3.2 – Remise des offres – Conditions d'envoi	
3.3 – Composition des plis électroniques	7
3.4 – Jugement des offres	9
3.5 – Règlement de la négociation	
3.6 – Renseignements complémentaires	

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L. 2123-1, R123-1 à R2131-8 du Code de la Commande Publique (CCP).

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

MAISON DEPARTEMENTALE DE RETRAITE DE L'YONNE
7 Avenue de Lattre de Tassigny, 89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 72 62 62
Email : marches-publics@mdry.fr
Horaires d'Ouverture : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 16h30.

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Mme Sévena RELAND, Directrice par intérim de la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne

Type de marché de travaux : Exécution

Description : « Travaux de rénovation des galeries secteur De Lattre, pour la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne, à Auxerre. »

Lieu d'exécution des travaux : MDRY - 7 Avenue de Lattre de Tassigny – BP90 – 89011 AUXERRE Cedex

Nomenclature CPV : : 45453000-7 : Travaux de remise en état et de remise à neuf

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Mode de la consultation

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.achat-sante.safetender.com.

Visite préalable obligatoire des lieux :

Afin de proposer la solution la plus pertinente, tous les candidats doivent faire une visite préalable des lieux d'implantation et des installations avant la remise de l'offre, en prenant contact au préalable avec M. THOMAS sur gthomas@mdry.fr (ou au 03.86.72.62.22), ou en son absence M. Christian LAMBLIN sur clamblin@mdry.fr (ou au 03.86.72.63.50).

2.2 - Décomposition en tranches et en lots

Tranche : sans objet

Lot : Ce marché se compose de **4 lots distincts** :

LOT 01 – VRD - MAÇONNERIE – DEMOLITION
LOT 02 – METALLERIE - SERRURERIE
LOT 03 – ELECTRICITÉ
LOT 04 – PEINTURE

Chaque lot sera analysé en lot séparé.

Chaque lot sera attribué à un seul et même fournisseur. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.

Les produits et matériels proposés devront répondre aux caractéristiques définies dans le CCTP, ainsi qu'aux normes en vigueur.

Les caractéristiques techniques sont définies dans le CCTP.

2.3 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution Tous Corps d'Etat fixé par le C.C.A.P. est fixé à 22 semaines préparation de chantier hors intempéries et hors congés payés, à partir de la réception de l'ordre de service.

Il est précisé qu'un ordre de service de démarrage comprenant l'installation de chantier et l'approvisionnement des matériaux, sera transmis à la notification du marché et qu'un ordre de service de début des travaux sera transmis courant mars 2024. Le début des travaux étant envisagé début avril 2024.

2.4 - Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable, gratuitement et en accès libre, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.achat-sante.safetender.com.

Les candidats sont informés que s'ils ne s'inscrivent pas sur la plateforme avant de télécharger le dossier de consultation, ils ne seront pas avertis des questions-réponses qui seraient déposées ni des éventuels rectificatifs.

En cas de difficulté de téléchargement, les candidats peuvent s'adresser à Mme Sylvie GODEFROY, assistante marchés publics, par téléphone au 03.86.72.62.62 ou par courrier électronique à l'adresse marches-publics@mdry.fr.

2.5 - Modification et complément du dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, les modifications de détails ou complément au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur utilise son profil d'acheteur via la Plateforme pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner (au minimum) le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt jours (120 jours) à compter de la date de remise des offres.

2.7 - Les variantes sont-elles prises en compte ?

NON OUI

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1 - Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation comprend :

- ⇒ l'Acte d'engagement ;
- ⇒ le Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) ;
- ⇒ le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ⇒ le présent règlement de consultation qui vise à préciser la procédure générale prévue pour la conclusion du marché ;
- ⇒ le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), qui précise le contenu et les délais des prestations attendues.
- ⇒ les plans
- ⇒ le calendrier prévisionnel
- ⇒ Diagnostic Amiante avant Travaux
- ⇒ R.I.C.T. (Rapport initial de contrôle technique)

Cette consultation est également régie par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée (par le candidat) à l'adresse suivante : www.achat-sante.safetender.com.

3.2 - Remise des offres - Conditions d'envoi

La dématérialisation des marchés publics est devenue obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018. Les candidats doivent donc obligatoirement transmettre l'ensemble des fichiers demandés dans la consultation par voie dématérialisée.

Au jour et à l'heure limite de réception des dossiers, seul sera pris en compte, en cas de réponse multiple à une même consultation, le dernier dossier reçu (candidature + offre). Les autres offres, précédemment déposées par l'opérateur économique seront rejetées sans avoir été ouvertes.

La date et l'heure de réception seront prises en compte pour les envois d'un même candidat.

L'offre dématérialisée doit être déposée sur la plateforme **au plus tard le 04 août 2023 à 12h00**.

**Seules les offres dématérialisées seront acceptées sur ce marché.
Les offres papiers reçues seront renvoyées au candidat sans être ouvertes.**

Plateforme dématérialisée

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre à l'adresse électronique suivante : www.achat-sante.safetender.com.

Les fichiers devront parvenir sur la plateforme de dématérialisation, dans les délais impartis. La plateforme

enregistre la date et l'heure d'arrivée de l'enveloppe virtuelle.

Heure : Fuseau horaire de référence GMT/UTC +1

La plateforme assure la confidentialité des documents transmis jusqu'à la date limite de remise des plis, via un chiffrement des fichiers.

Format des fichiers composant l'offre : voir la plateforme

Les candidatures et les offres devront être présentées dans une seule enveloppe virtuelle contenant des fichiers électroniques.

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme (voir le site www.achat-sante.safetender.com).

Modalités de remise des offres selon la procédure dématérialisée

Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme (voir le site www.achat-sante.safetender.com)

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernières minutes » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Avertissements

Tout fichier constitutif de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre. Le document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique fait l'objet, par cette dernière, d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent en parallèle à leur envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, clé USB) ou sur support papier, à l'adresse :

Service des marchés publics
Maison Départementale de Retraite de l'Yonne
7 Avenue de Lattre de Tassigny – B.P. 90
89011 AUXERRE CEDEX

La copie de sauvegarde devra également parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres.

Elle sera placée sous pli scellé comportant, en plus de l'objet de la consultation, la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Quel que soit le support utilisé, l'offre sera signée. Les formats de fichiers admis sont les mêmes que pour la transmission de base.

La copie de sauvegarde ne sera utilisée qu'en cas d'impossibilité d'ouvrir le dossier dématérialisé ou si ce dernier comporte un programme informatique malveillant (virus). La copie de sauvegarde non ouverte sera détruite.

3.3 - Composition des plis électroniques

Les candidatures, les offres et les documents techniques de présentation associés sont entièrement rédigés en langue française.

Le pli d'offre doit comprendre :

 **la candidature :**

Pour la partie candidature le pli doit comprendre :

⇒ Soit,

- ✎ une lettre de candidature conforme au modèle DC1 dûment complétée et signée par le candidat
- ✎ une déclaration du candidat conforme au modèle DC2 dûment complétée et signée par le candidat

Pour information, les formulaires utilisables de type DC1, DC2, etc ... sont téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

⇒ Soit,

- ✎ les candidats devront joindre l'ensemble des informations demandées dans la lettre de candidature et dans la déclaration du candidat, avec des pièces authentifiées dont la présentation est laissée à la libre appréciation du candidat

En cas de règlement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements. En cas de non production du jugement ou si le Pouvoir Adjudicateur estime que la période d'observation ne couvre pas la durée des travaux, l'entreprise ne sera pas agréée.

 **l'offre :**

Pour la partie offre le pli doit comprendre l'offre de base et option(s) éventuelle(s) :

- ⇒ Acte d'Engagement (ATTRI1) à compléter obligatoirement pour l'offre de base et les options éventuelles, daté, signé, paraphé sur toutes les pages, et portant le cachet de la société ;
- ⇒ La décomposition du prix global et forfaitaire, daté et signé et portant le cachet de la société ;
- ⇒ Mémoire technique de l'offre de base et options éventuelles accompagné de toutes justifications jugées nécessaires pour expliciter l'offre (documentations techniques des matériaux et matériels, croquis, schémas, plans,...) ;
- ⇒ Dans le cas d'un groupement solidaire ou d'une sous-traitance : une annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les co-traitants ou les sous-traitants ;
- ⇒ L'attestation de visite des lieux d'exécution du marché remise par l'Etablissement ;
- ⇒ Le cahier des clauses administratives particulières accepté sans modification, dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé » ;
- ⇒ Les cahiers des clauses techniques particulières concernés, acceptés sans modification, dûment signés et portant la mention « Lu et approuvé » ;
- ⇒ Le présent règlement de consultation accepté sans modification, dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé ».

Toutes ces pièces devront être signées par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques.

3.4 - Jugement des offres

Critères de sélection et de classement des offres

I. Elimination des offres inappropriées, irrégulières et inacceptables en application de la réglementation.

II. Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- ✓ Critère n°1 : le prix de la prestation du candidat (**50 points**)
- ✓ Critère n°2 : la valeur technique de l'offre du candidat au vu du mémoire technique (**50 points**)

Les 50 points de la valeur technique seront repartis de la façon suivante :

- les moyens humains engagés pour ce projet et leurs qualités : 15 points
- la liste des matériaux matériels et documentation technique affectés au projet : 25 points
- le mode opératoire envisagé pour le traitement des déchets et déroulement des travaux pour un chantier propre : 10 points

Le cumul des notes obtenues pour les critères n°1 et n°2 donnera la note globale du candidat.

La meilleure note globale désignera l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue.

En cas d'égalité des candidats, l'offre sera retenue en tenant compte de l'ordre décroissant des critères de sélection.

Si une offre apparaît anormalement basse, cette offre pourra être rejetée sous réserve de respecter les critères définis dans la réglementation.

3.5 - Règlement de la négociation

Le marché est alloué : si sur un lot le pouvoir adjudicateur estime que parmi la ou les offres reçues une offre est économiquement la plus avantageuse il n'engagera pas de négociation sur le lot.

Les négociations seront menées par l'établissement et bien que le maître d'œuvre participe aux négociations il n'est pas l'interlocuteur dans le cadre des négociations.

Le déroulement de la négociation peut se dérouler en phases successives.

Si négociation il y a, les entreprises seront contactées soit par téléphone, soit par écrit, soit seront reçues. Les nouvelles propositions seront obligatoirement écrites et adressées à la MDRY.

3.6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif ou technique qui leur sont nécessaires pour la remise des documents demandés, les concurrents feront une demande sur le profil d'acheteur : <https://achat-sante.safetender.com>.

Une réponse sera adressée à tous les concurrents via la plateforme.

Recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics, 119 avenue du Maréchal de Saxe, F-69427 LYON CEDEX

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Greffe du TA de Dijon, 22 rue d'Assas BP 61616, 21016 Dijon cedex - 03.80.73.91.00